# PARCOURS INTERNET DU PARENT EMPLOYEUR

**Pour permettre aux parents de faire garder leur enfant par une garde a domicile de nombreuses démarches ont été allégées et sont disponibles sur internet. De nombreux conseils pratiques sont également en ligne.**

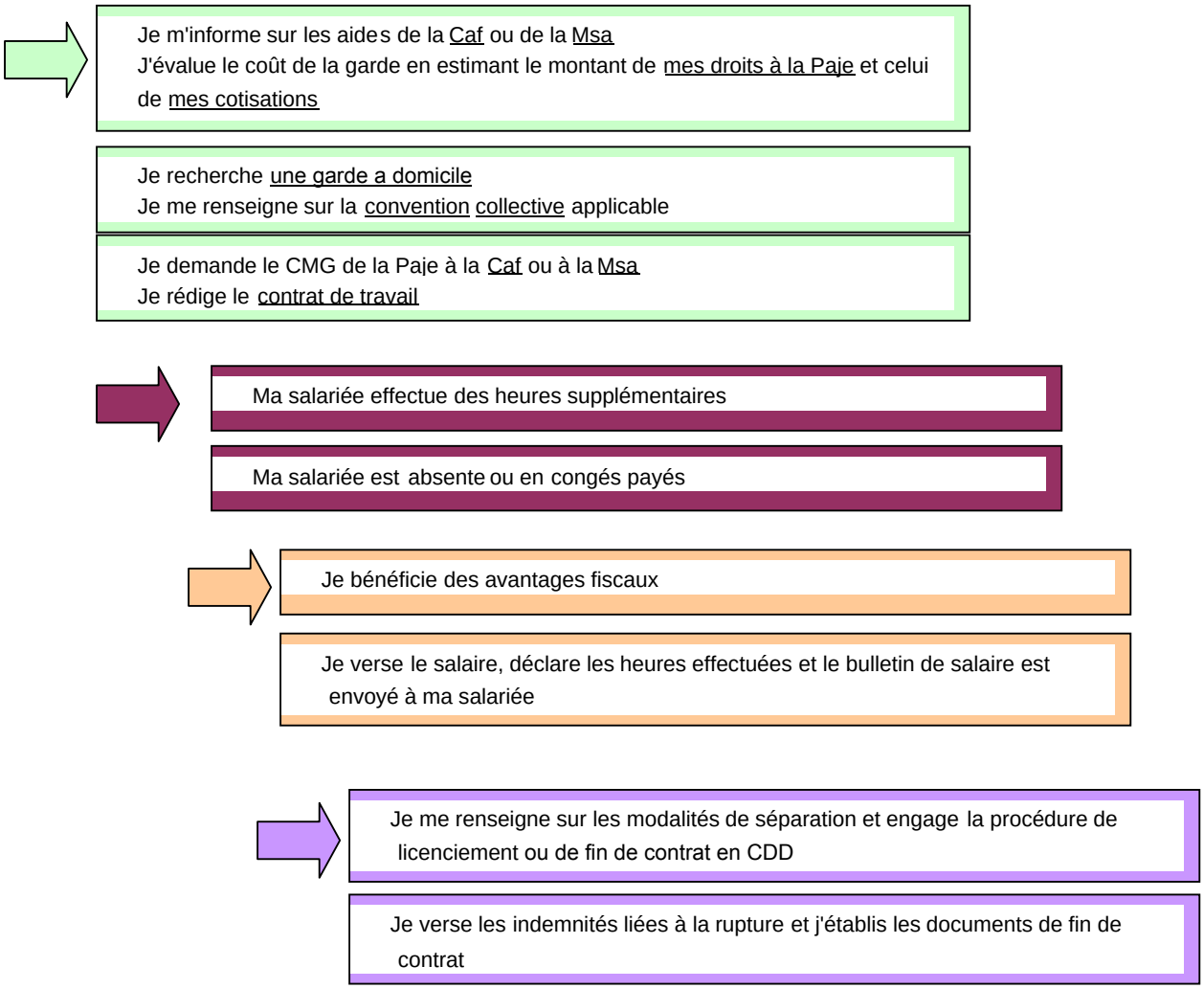
Je m'informe sur les aides de la Caf ou de la Msa
J'évalue le coût de la garde en estimant le montant de mes droits à la Paje et celui de mes cotisations
Je recherche une garde a domicile
Je me renseigne sur la convention collective applicable
Je demande le CMG de la Paje à la Caf ou à la Msa
Je rédige le contrat de travail
Ma salariée effectue des heures supplémentaires
Ma salariée est absente ou en congés payés
Je bénéficie des avantages fiscaux
Je verse le salaire, déclare les heures effectuées et le bulletin de salaire est envoyé à ma salariée
Je me renseigne sur les modalités de séparation et engage la procédure de licenciement ou de fin de contrat en CDD
Je verse les indemnités liées à la rupture et j'établis les documents de fin de contrat

## DOCUMENTS POUR L'EMPLOI D'UN(E) GARDE A DOMICILE

| | |
|---|---|
| Je m'informe | Notice Pajemploi (avantages, formalités, comment déclarer et payer, la prise en charge des cotisations)<br>Le point sur .. la convention collective des Particuliers employeur |
| Je recrute | LE CONTRAT DE TRAVAIL<br>Modèle de contrat de travail et Le Point sur ... le contrat de travail (notice d'aide au remplissage) |
| J'emploie | LA REMUNERATION<br>Le point sur ... la rémunération (principes, heures complémentaires et majorées, absences non rémunérées et cas pratiques). Les congés payés et Les jours fériés |
| Je déclare | LA DECLARATION<br>Pajemploi - Mode d'emploi |
| Je me sépare de ma salariée | LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL<br>Le point sur ... la rupture du contrat (procédure à suivre, indemnités à verser, attestation pôle emploi...)<br>Modèle de certificat de travail, modèle de reçu pour solde de tout compte<br>Le point sur ... l'attestation pôle emploi (où la trouver et comment la remplir ?) |

# VOUS ETES L'EMPLOYEUR D'UNE GARDE A DOMICILE

## Les aides financières possibles

**Si vous avez un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 6 ans**, vous pouvez peut-être bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).
La caisse d'Allocations familiales (Caf) ou, le cas échéant, la caisse de Mutualité sociale agricole (Msa) prend en charge :

- 50% des cotisations sociales dues pour la garde a domicile ;
- une partie de la rémunération de votre salarié : le montant de cette aide dépend de vos revenus, du nombre d'enfants à votre charge et de leur âge : **un minimum de 15% de la dépense restera toutefois à votre charge**.

Si vous avez à la fois recours à un(e) assistant(e) maternel(le) et un(e) garde à domicile, le cumul du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) peut être possible sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de votre Caf ou de votre Msa.
N'oubliez pas que vous pouvez aussi bénéficier d'un crédit d'impôt pour frais de garde. Renseignez vous auprès de votre centre des impôts.

## Les formalités à accomplir pour les parents employeurs

| | |
|---|---|
| **1. Vous contactez votre Caf/Msa** | Vous devez déposer votre demande de complément de libre choix de mode de garde (Cmg) auprès de votre Caf ou Msa. Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de libre choix sur internet https://wwwd.caf.fr/pdfj/pajeca4.pdf |
| **2. Votre Caf/Msa informe le Centre Pajemploi** | C'est votre Caf ou Msa qui examine votre demande et qui fait parvenir au Centre Pajemploi les éléments nécessaires à votre immatriculation comme employeur adresse et telephone |
| **3. Le centre Pajemploi vous immatricule** | Le centre Pajemploi vous fait parvenir votre notification d'immatriculation contenant vos identifiant et mot de passe temporaires vous permettant d'effectuer vos déclarations mensuelles sur Internet.<br>Si vous n'avez pas Internet, vous avez la possibilité de commander un carnet de volet Pajemploi pour faire des déclarations papier grâce au coupon réponse présent sur votre notification. |
| **4. Vous vous inscrivez à votre espace employeur sur www.pajemploi.urssaf.fr** | Le centre Pajemploi enregistre votre inscription qui vous permet d'effectuer vos démarches en ligne ce qui vous évite l'envoie de documents papiers. |

| | |
|---|---|
| **5. Vous déclarez les salaires que vous avez versés** | Vous déclarez par Internet les salaires versés à votre garde a domicile<br>Vous pouvez également utiliser les volets présents dans le carnet Pajemploi. |
| **6. Le centre Pajemploi traite votre déclaration** | Le centre Pajemploi traite vos déclarations et vous communique le montant des cotisations calculées pour votre employé(e) :<br>• les cotisations prises en charge par la Caf ou la Msa ;<br>• le montant qui sera éventuellement prélevé automatiquement sur votre compte bancaire ou postal.<br>Le centre Pajemploi envoie également un bulletin de salaire à la garde a domicile que vous employez. |
| **7. Votre Caf/Msa verse le Cmg de la Paje** | C'est votre Caf ou Msa qui paie les cotisations sociales au centre Pajemploi. Elle vous verse aussi une aide couvrant partiellement la rémunération de la garde a domicile que vous employez. |
| **8. Le crédit d'impôts** | En fin d'année, le centre Pajemploi vous délivre une attestation vous permettant de bénéficier du crédit d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants. |

**Le paiement du salaire**

Si votre employeur, comité d'entreprise, mutuelle ou commune vous délivre des Cesu préfinancés, vous pouvez les utiliser pour rémunérer la garde a domicile que vous employez mais vous déclarez l'ensemble de sa rémunération à Pajemploi.
Vous pouvez consulter le site de l'Agence Nationale des Services à la Personne (Ansp) pour plus d'informations sur le mode de paiement par Cesu préfinancé et ses modalités d'utilisation.

Extrait du site www.mon-enfant.fr, créé par la Caisse nationale des Allocations familiales et ses partenaires nationaux.

# TUTORIEL POUR DECLARER LES SALAIRES

# D'UNE GARDE A DOMICILE

Employer une assistante maternelle agréée rien de plus simple : en revanche, comment la déclarer ? Déclarer ses salaires ?
Avant de faire cela appelez bien la Paje de votre département afin d'avoir votre numéro d'employeur.

**Etape 1 :** A gauche de l'écran, cliquez sur "je m'identifie" de l'espace employeur

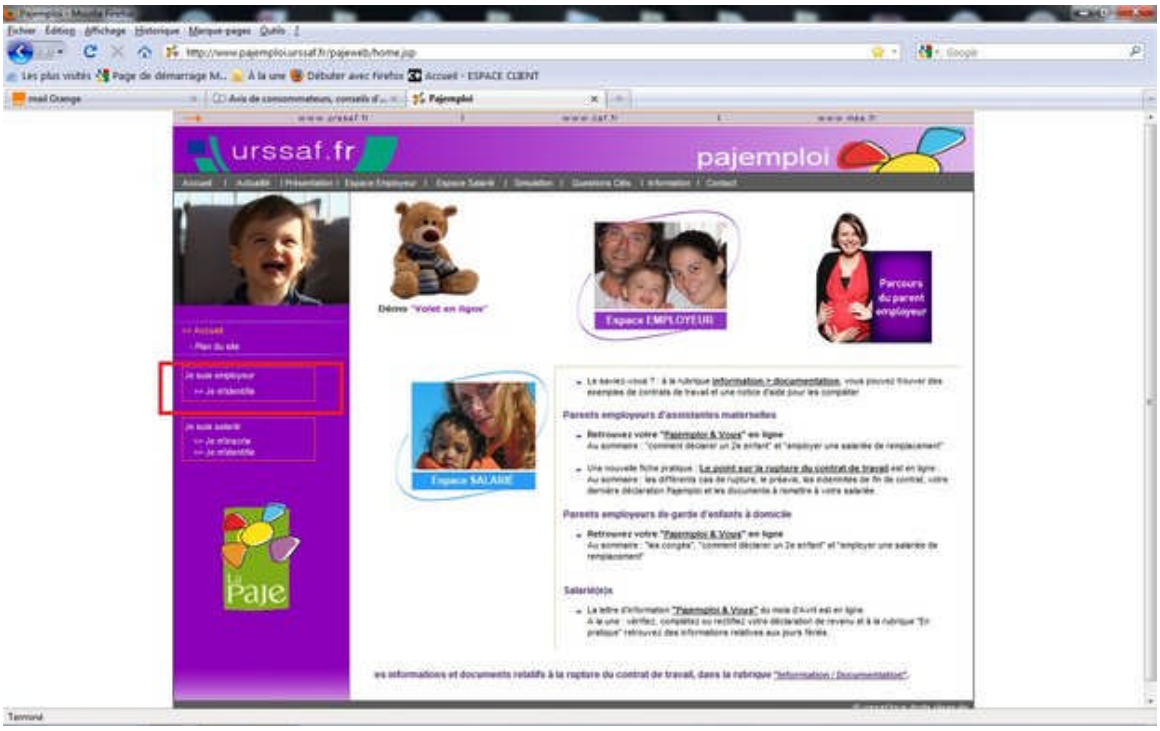


**Etape 2 :** Entrez vos identifiants et mot de passe reçu par la Paje

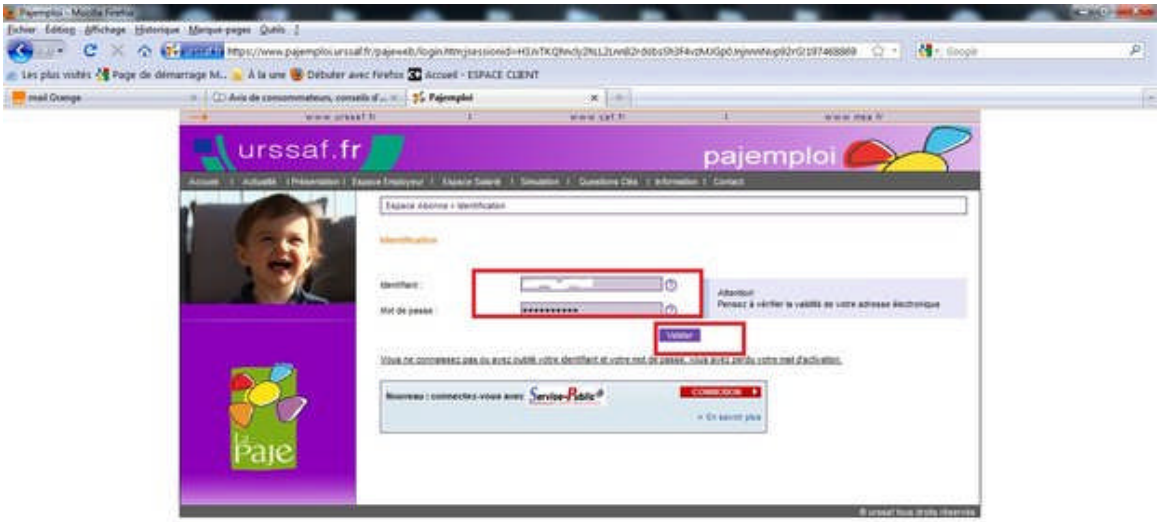

**Etape 3 :** Cliquez sur "déclarer les salaires versés"

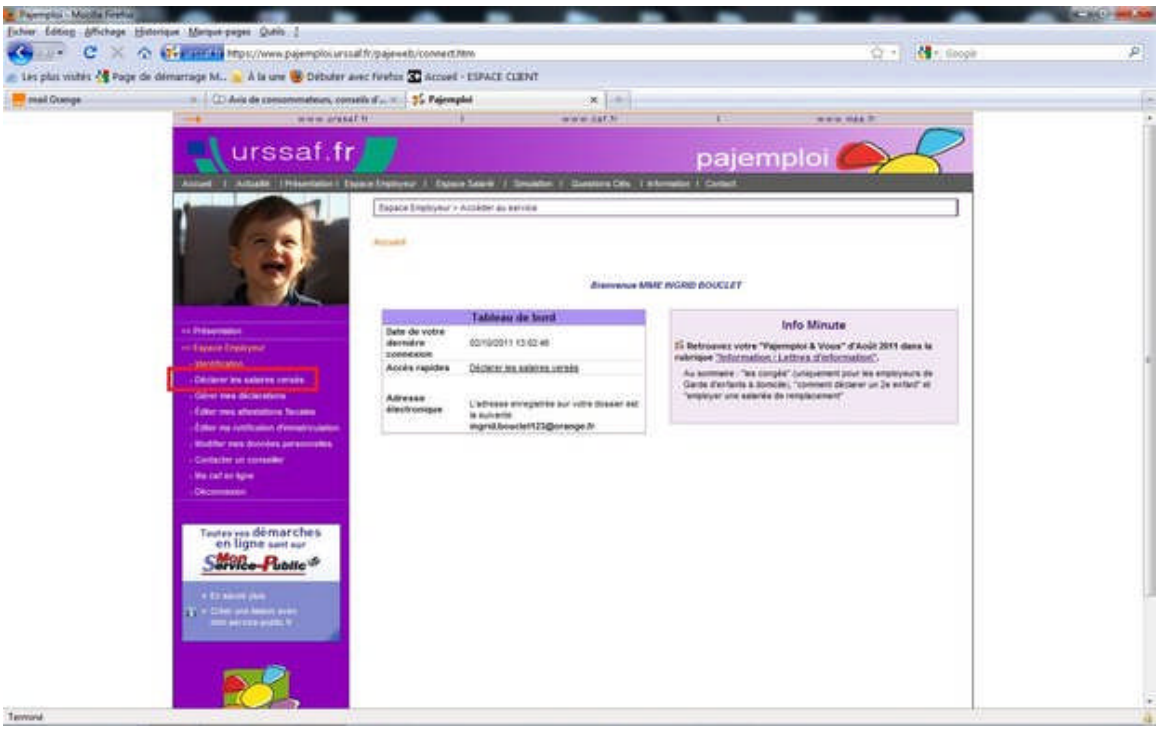


**Etape 4 :** Confirmez votre garde a domicile et "validez"

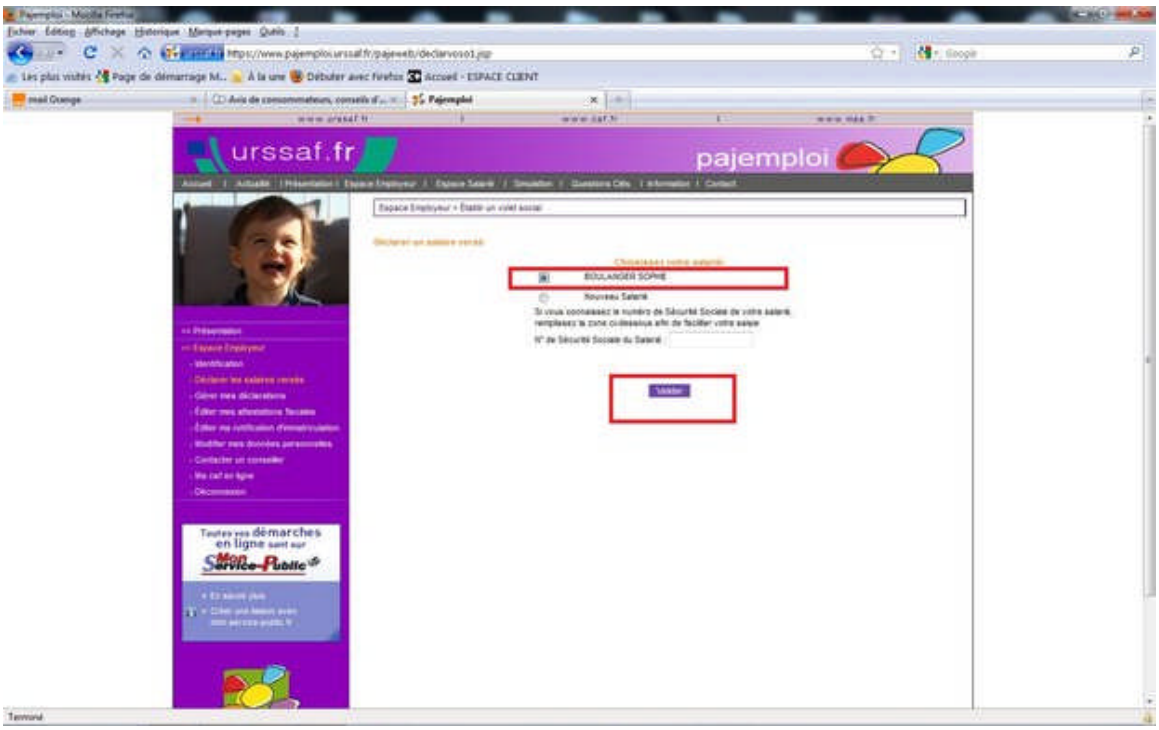

**Etape 5 :** Vérifiez bien que c'est la bonne personne et "validez"

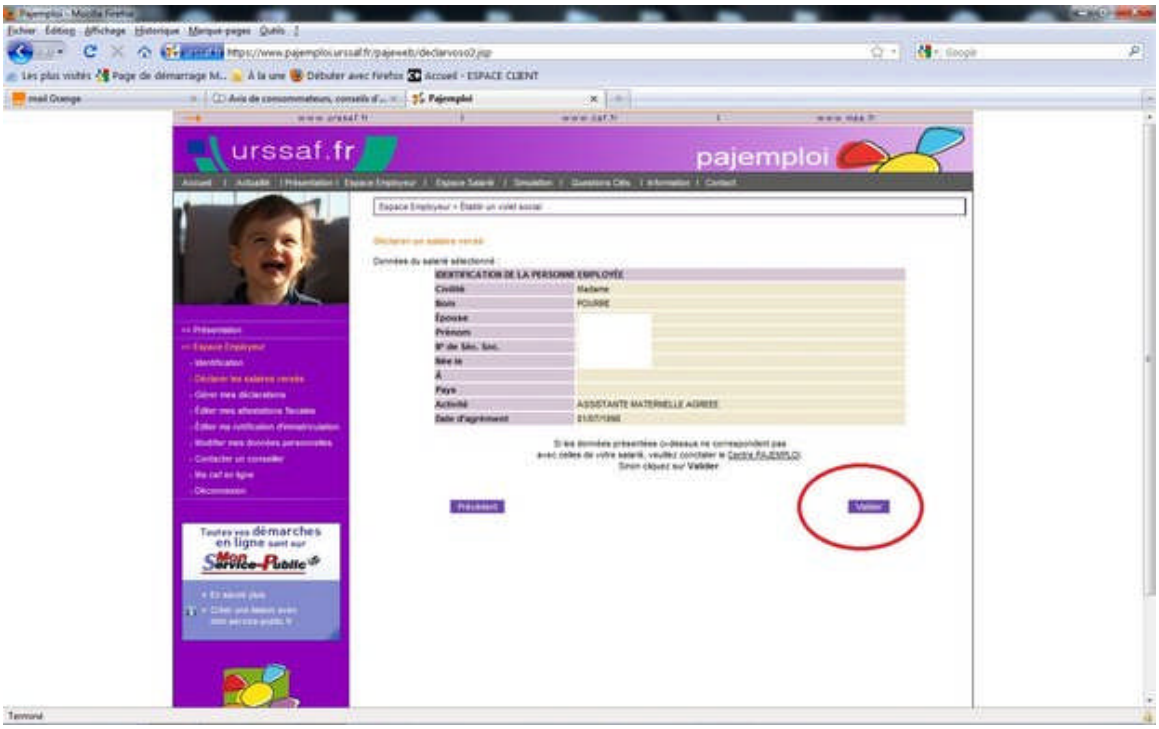


**Etape 6 :** Renseignez :
- la période travail effectué (garde votre enfant)
- date de votre paiement à la nounou
- nombre d'heures normales sans heures supplémentaires
- répondez ensuite à la question suivante : "avez-vous des heures complémentaires" : si oui cliquez sur "oui
- frais de transport si il y a lui ou kilometrique
- pour terminer choisissez l'enfant que vous avez fait garder et validez

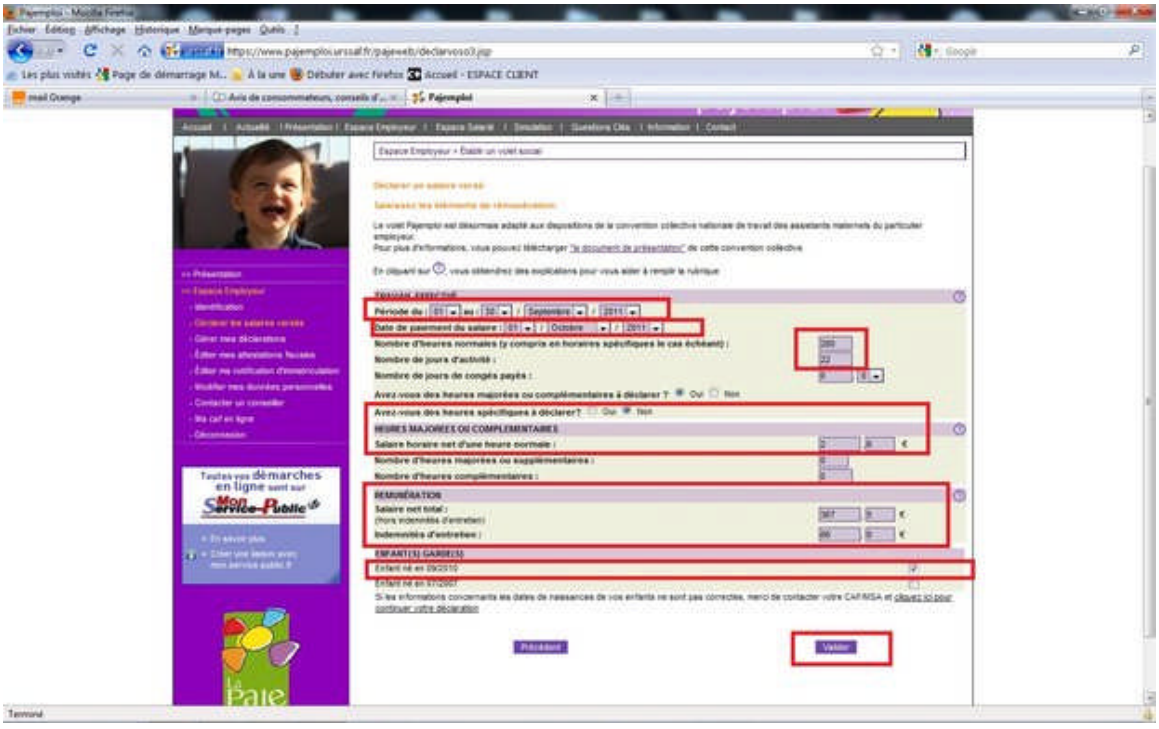

# TUTORIEL POUR SE PROCURER UNE ATTESTATION EMPLOYEUR POLE EMPLOI DANS LE CAS D'UNE RUPTURE DE CONTRAT OU FIN DE CONTRAT ENCDD

Sélectionner l'onglet « employeur ».

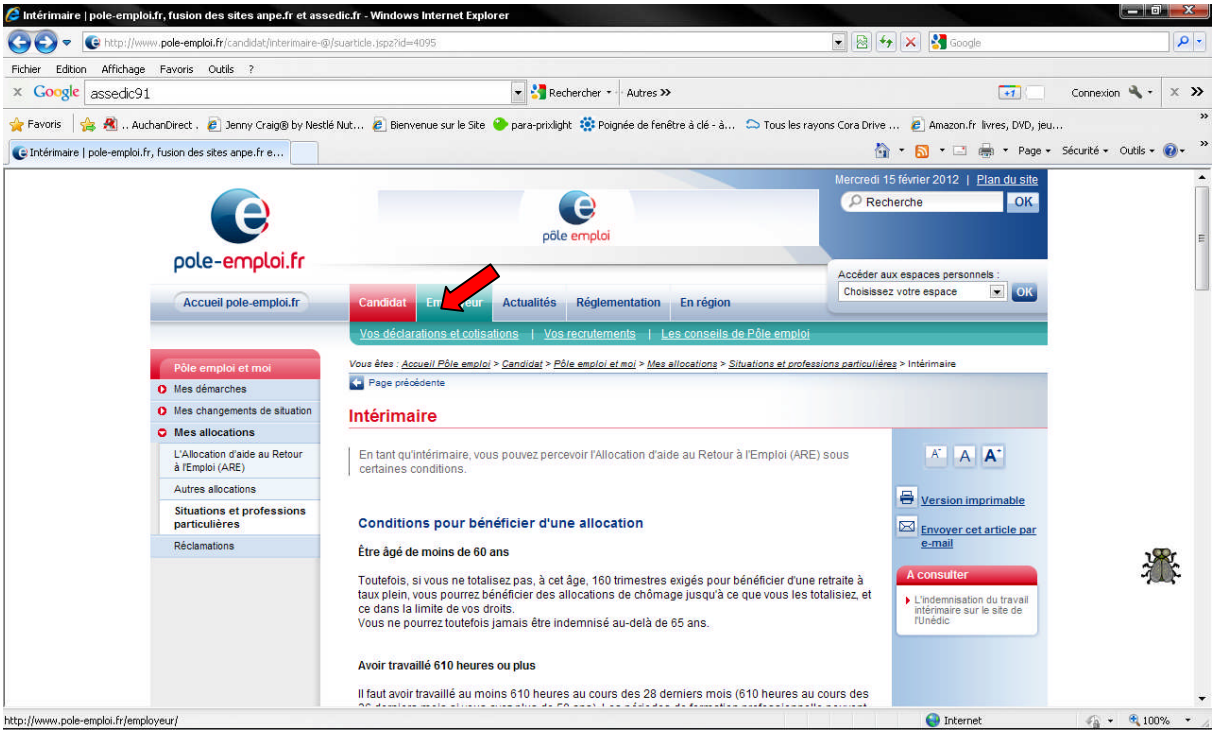
Intérimaire | pole-emploi.fr, fusion des sites anpe.fr et assedic.fr - Windows Internet Explorer
pole-emploi.fr
pôle emploi
Accueil pole-emploi.fr
Candidat
Employeur
Actualités
Réglementation
En région
Vos déclarations et cotisations | Vos recrutements | Les conseils de Pôle emploi
Pôle emploi et moi
Mes démarches
Mes changements de situation
Mes allocations
L'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)
Autres allocations
Situations et professions particulières
Réclamations
Intérimaire
En tant qu'intérimaire, vous pouvez percevoir l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE) sous certaines conditions.
Conditions pour bénéficier d'une allocation
Être âgé de moins de 60 ans
Toutefois, si vous ne totalisez pas, à cet âge, 160 trimestres exigés pour bénéficier d'une retraite à taux plein, vous pourrez bénéficier des allocations de chômage jusqu'à ce que vous les totalisiez, et ce dans la limite de vos droits.
Vous ne pourrez toutefois jamais être indemnisé au-delà de 65 ans.
Avoir travaillé 610 heures ou plus
Il faut avoir travaillé au moins 610 heures au cours des 28 derniers mois (610 heures au cours des
Version imprimable
Envoyer cet article par e-mail
A consulter
L'indemnisation du travail intérimaire sur le site de l'Unédic
http://www.pole-emploi.fr/employeur/

Cliquer sur « accéder à votre espace déclarations et cotisations ».

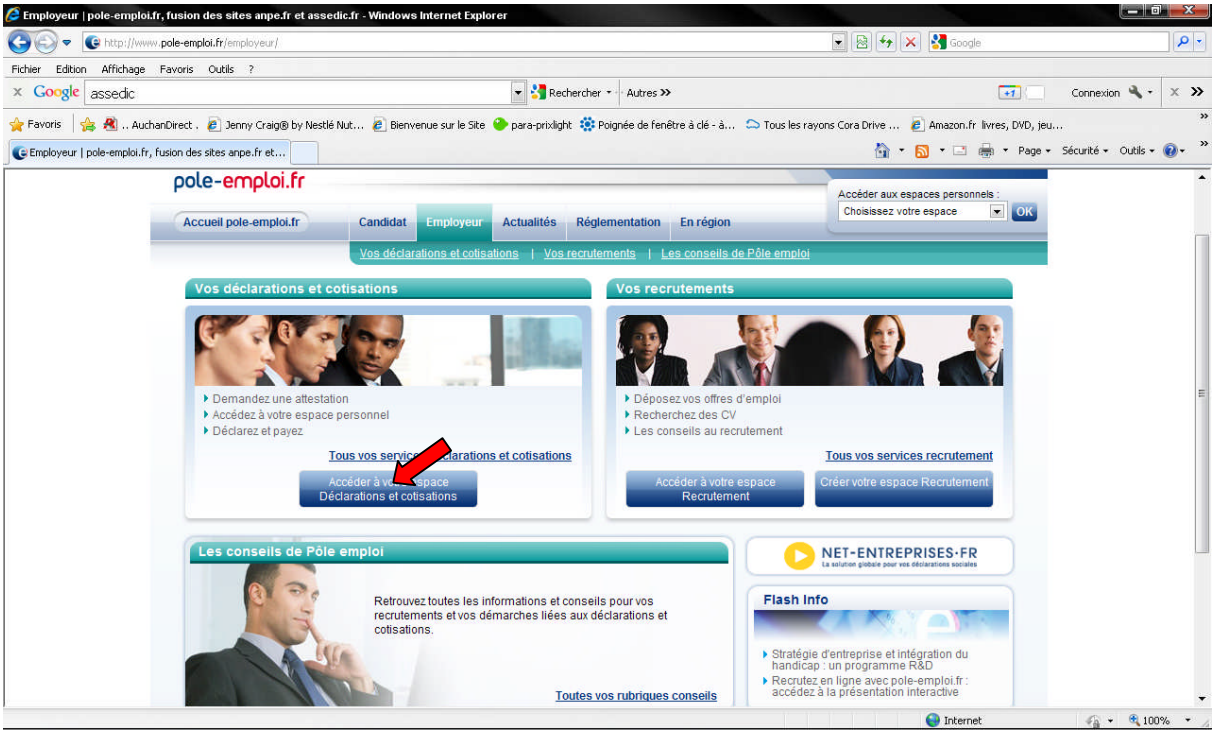
Employeur | pole-emploi.fr, fusion des sites anpe.fr et assedic.fr - Windows Internet Explorer
pole-emploi.fr
Accueil pole-emploi.fr
Candidat
Employeur
Actualités
Réglementation
En région
Vos déclarations et cotisations | Vos recrutements | Les conseils de Pôle emploi
Vos déclarations et cotisations
Demandez une attestation
Accédez à votre espace personnel
Déclarez et payez
Accéder à votre espace Déclarations et cotisations
Vos recrutements
Déposez vos offres d'emploi
Recherchez des CV
Les conseils au recrutement
Tous vos services recrutement
Accéder à votre espace Recrutement
Créer votre espace Recrutement
Les conseils de Pôle emploi
Retrouvez toutes les informations et conseils pour vos recrutements et vos démarches liées aux déclarations et cotisations.
Toutes vos rubriques conseils
NET-ENTREPRISES.FR
Flash Info
Stratégie d'entreprise et intégration du handicap : un programme R&D
Recrutez en ligne avec pole-emploi.fr : accédez à la présentation interactive

Renseigner les champs identifiant, mot de passe, département.

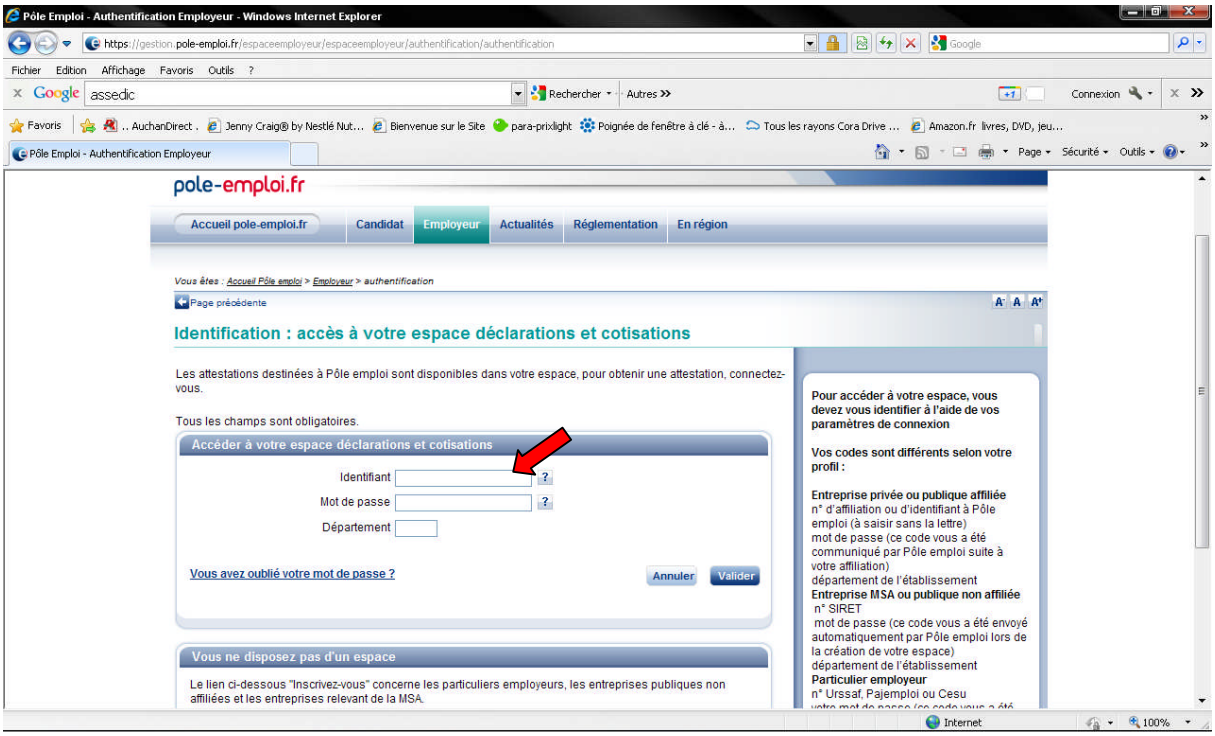
Pôle Emploi - Authentification Employeur - Windows Internet Explorer
pole-emploi.fr
Accueil pole-emploi.fr
Candidat
Employeur
Actualités
Réglementation
En région
Identification : accès à votre espace déclarations et cotisations
Les attestations destinées à Pôle emploi sont disponibles dans votre espace, pour obtenir une attestation, connectez-vous.
Tous les champs sont obligatoires.
Accéder à votre espace déclarations et cotisations
Identifiant
Mot de passe
Département
Vous avez oublié votre mot de passe ?
Annuler
Valider
Vous ne disposez pas d'un espace
Le lien ci-dessous "Inscrivez-vous" concerne les particuliers employeurs, les entreprises publiques non affiliées et les entreprises relevant de la MSA.
Pour accéder à votre espace, vous devez vous identifier à l'aide de vos paramètres de connexion
Vos codes sont différents selon votre profil :
Entreprise privée ou publique affiliée
Entreprise MSA ou publique non affiliée
Particulier employeur

Validez.

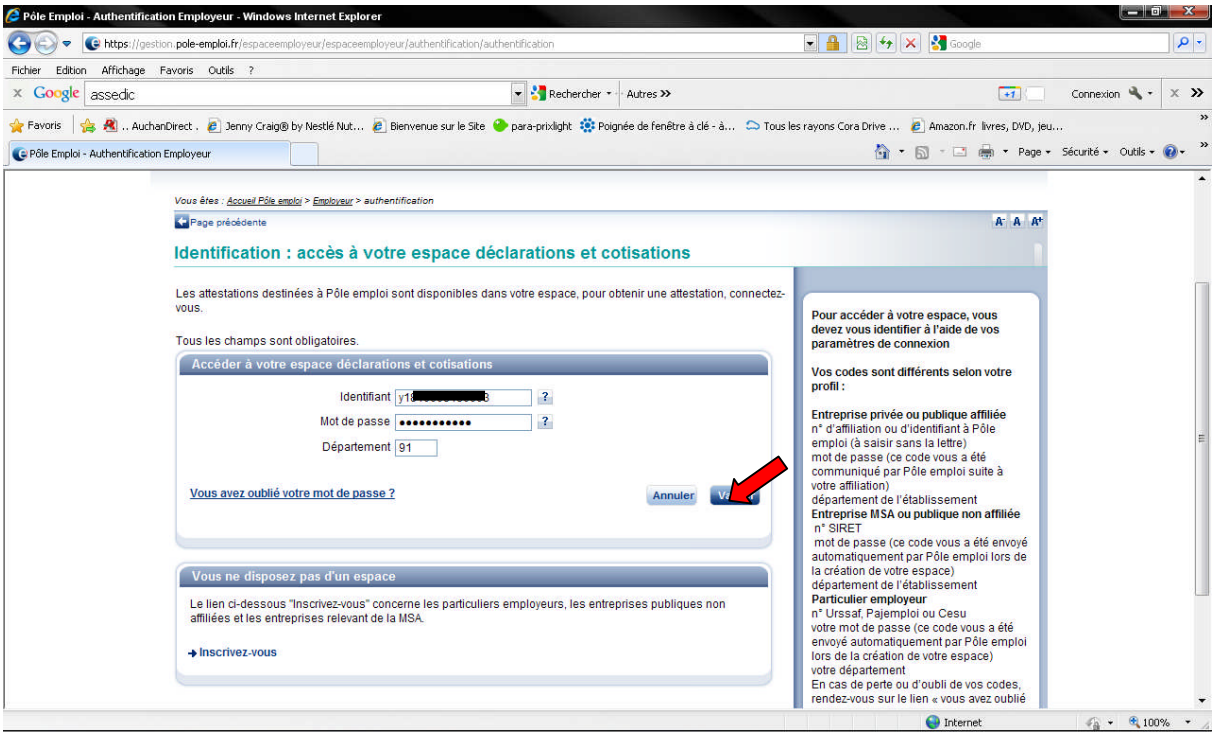
Pôle Emploi - Authentification Employeur - Windows Internet Explorer
Identification : accès à votre espace déclarations et cotisations
Les attestations destinées à Pôle emploi sont disponibles dans votre espace, pour obtenir une attestation, connectez-vous.
Tous les champs sont obligatoires.
Accéder à votre espace déclarations et cotisations
Identifiant
Mot de passe
Département
91
Vous avez oublié votre mot de passe ?
Annuler
Vous ne disposez pas d'un espace
Le lien ci-dessous "Inscrivez-vous" concerne les particuliers employeurs, les entreprises publiques non affiliées et les entreprises relevant de la MSA.
Inscrivez-vous
Pour accéder à votre espace, vous devez vous identifier à l'aide de vos paramètres de connexion
Vos codes sont différents selon votre profil :
Entreprise privée ou publique affiliée
Entreprise MSA ou publique non affiliée
Particulier employeur

Possibilité de saisir en ligne une attestation simplifiée

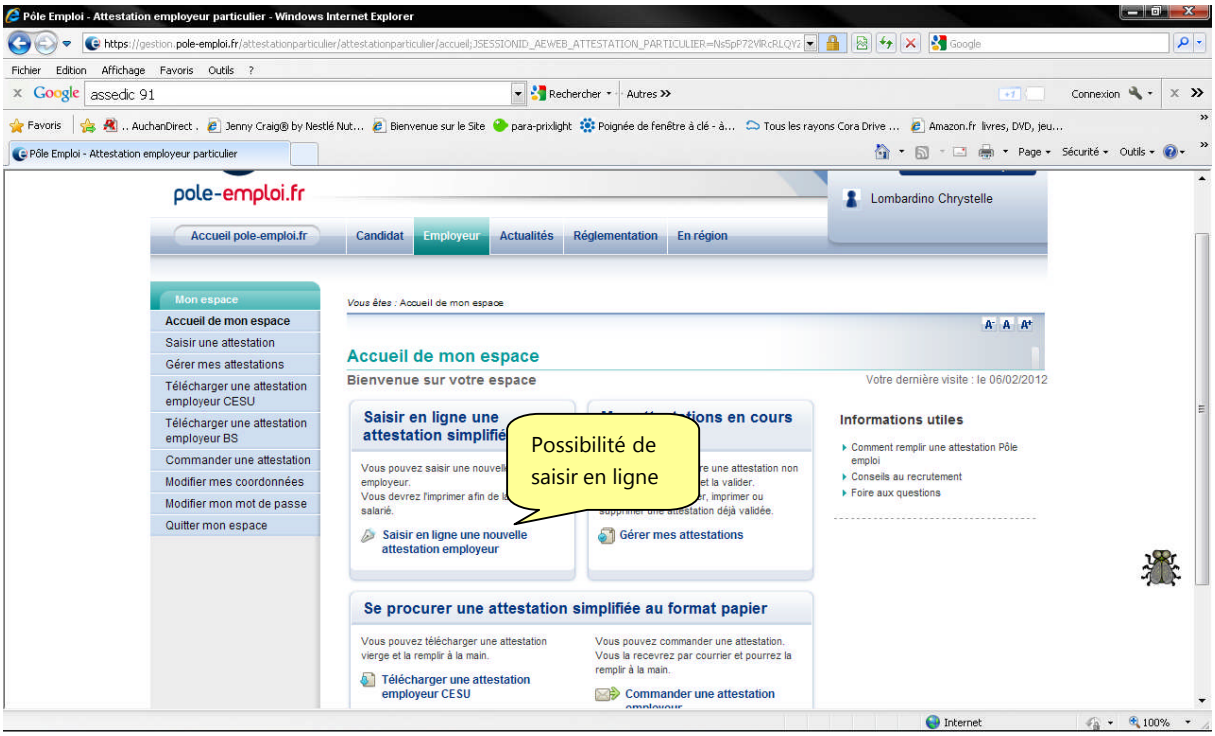


Ou de commander l'attestation employeur en cliquant sur « commander une attestation employeur »

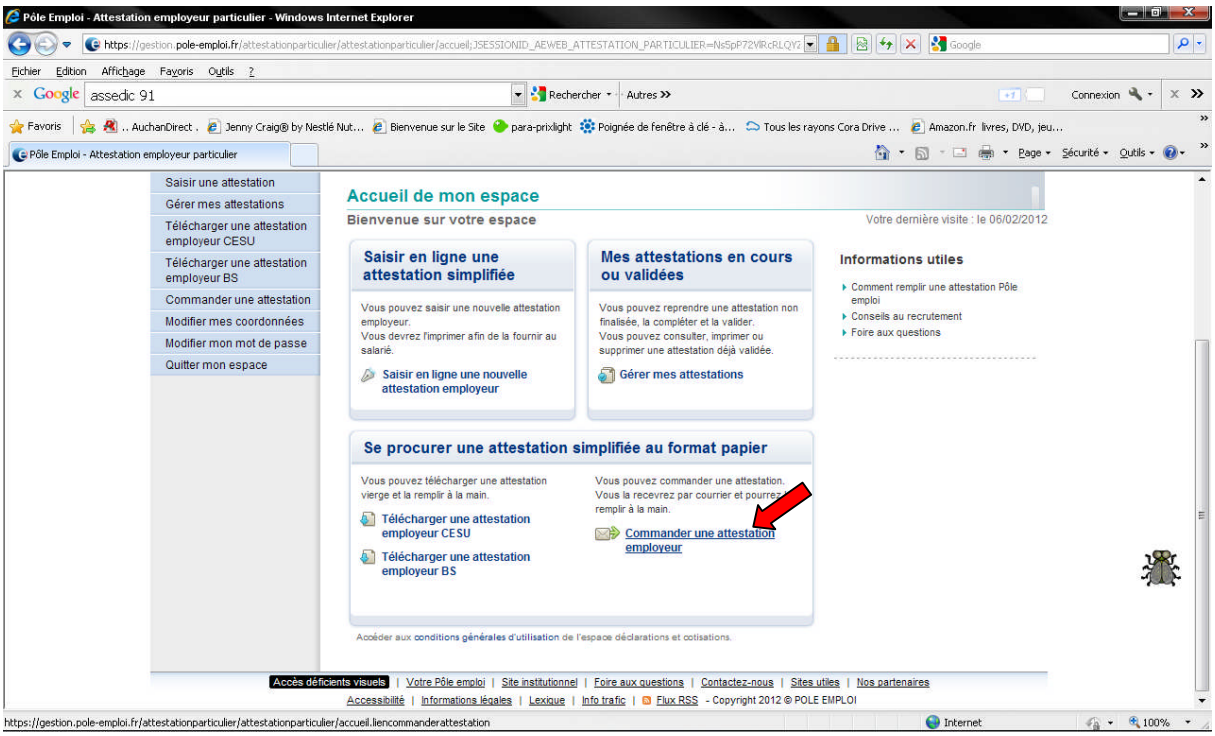

Vérifiez et corrigez éventuellement les informations. Indiquez le nombre d'attestation à commander. Cliquer sur « commande »r, vous recevrez 72 h après, la ou les attestations à votre domicile

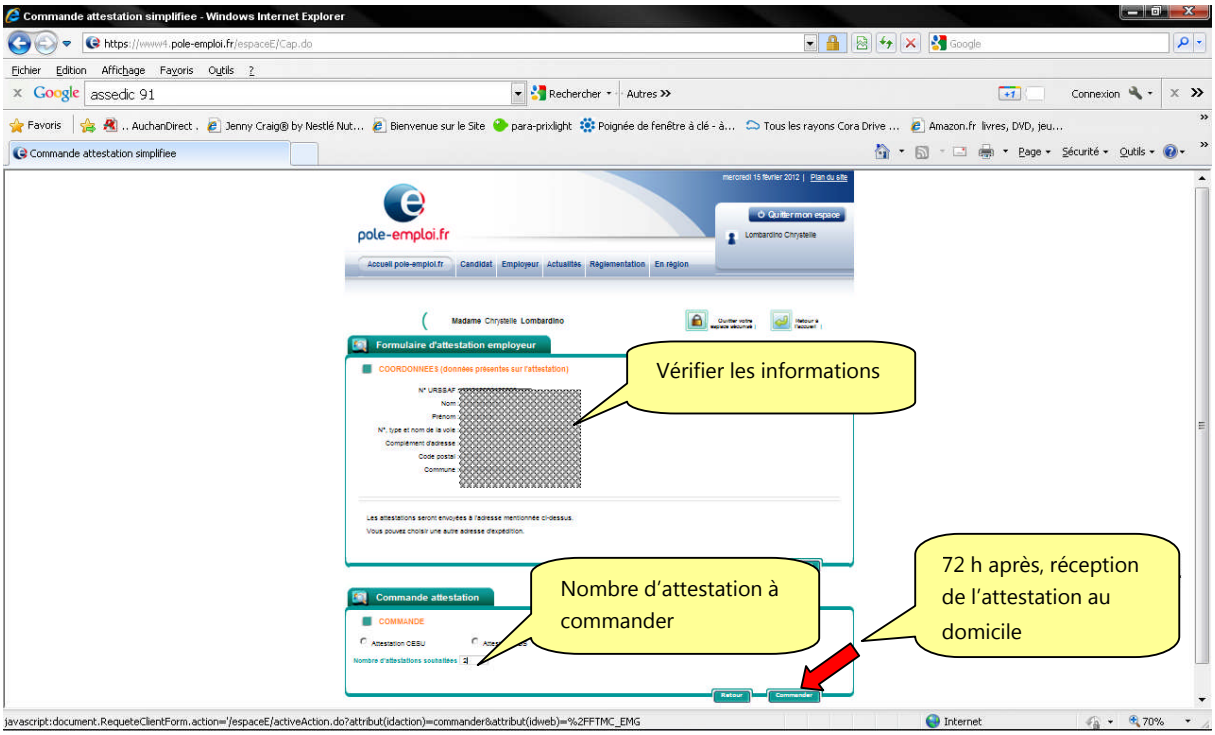
Commande attestation simplifiee - Windows Internet Explorer
pole-emploi.fr
Formulaire d'attestation employeur
Vérifier les informations
Commande attestation
Nombre d'attestation à commander
72 h après, réception de l'attestation au domicile